

**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
REUNION DU 7 FEVRIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Etaients présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU – Thomas POINT - Chantal RATEAU - Christelle TALON

Etait excusée :

Florence COLLARD qui donne pouvoir à Dominique MALLAISE,

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2022

Plusieurs modifications sont à apporter.

Point VI - le recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Point XI - L'enquête publique sur le projet éolien a débuté le 6 janvier et se terminera le 7 février 2022.

Après ces modifications, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte rendu des commissions - COPIL

Commission Patrimoine Bâti

MAM - projet d'agrandissement

Suite au dernier chiffrage de R&C la commission a demandé quelques précisions sur divers points :

1) *Pourquoi la reprise totale du sol dans la salle d'activités ?*

Réponse de R&C : On peut faire une option seulement sur la partie qui va être démolie et garder en carrelage la partie actuelle.

2) *Traitement sol anti-termites : obligatoire*

3) *Antenne TV : le prix de la dépose et de la repose est d'environ 300,00 €*

Nous pensons que les employés municipaux pourront effectuer la dépose et le stockage au dépôt car la MAM n'en a pas besoin.

4) *Accord limite de propriété :*

Suite à diverses rencontres avec M. et Mme Caillaud, un accord doit être signé entre les deux parties étant donné qu'il n'existe pas de bornage mais seulement un repère sur le plan cadastral (cf. point n°6 du présent compte-rendu)

5) *Les linteaux des 2 agrandissements sont de mêmes dimensions, pourquoi sont-ils prévus dans le chiffrage ?*

Réponse R&C : On peut les supprimer si effectivement ils sont de la même dimension.

Tous ces points éclaircis, nous restons pour le moment, avant appel d'offre, sur un montant total de 90 828,07 € H.T., soit 108 993,68 € TTC sans les diverses subventions que nous pourrions obtenir.

Mme le Maire précise à ce sujet qu'elle a reçu depuis des précisions sur une subvention de la CAF qui pourrait s'élever à 80% du montant total H.T. des travaux, soit environ 72 800 €.

Le reste à charge pourrait être financé via un prêt à taux zéro de la MSA.

Reste à savoir quel sera le montant réel des travaux après l'appel d'offre, et quels seront les délais des entreprises qui voudront bien y répondre.

Après que Thomas POINT se soit retiré pour le vote, le conseil donne son accord avec 13 voix pour lancer l'appel d'offre, sous réserve que les assistantes maternelles confirment leur intérêt pour ce projet qu'elles ont initié pour permettre à la 4^{ème} assistante maternelle d'accéder à 4 agréments.

ÉCOLE

Traitement des charpentes et isolations

Il est difficile de comparer les devis de SAPA et QUALIREA car ces 2 entreprises n'ont pas relevé les mêmes superficies de traitement et isolations. Après un entretien téléphonique avec les deux entreprises, chacune reste sur son chiffrage. Il est proposé de retenir QUALIREA au regard du chiffrage fourni.

Traitement de charpentes et dépose isolation école

	Sapa/Avilia	Qualiréa
Périscolaire		
Mise en place et sécurité du chantier	120,00	35,00
Dépose isolation et évacuation laine de verre dans benne (hors location benne)	732,00	500,50
Traitement charpente	3 153,50	3 089,24
Total H.T.	4 005,50	3 624,74
Remise 5%	3 805,22	

Classes	Sapa/Avilia	Qualiréa
Mise en place et sécurité du chantier	120,00	35,00
Dépose isolation et évacuation laine de verre dans benne (hors location benne)	1 368,00	1 780,50
Traitement charpente	5 205,88	3 059,73
Total H.T.	6 693,88	4 875,23
Remise 5%	6 359,18	

Foyer	Sapa/Avilia	Qualiréa
Mise en place et sécurité du chantier	120,00	35,00
Dépose isolation et évacuation laine de verre dans benne (hors location benne)	732,00	500,50
Traitement charpente	1 910,29	2 680,19
Total H.T.	2 762,29	3 215,69
Remise 5%	2 624,17	

Total H.T de l'ensemble	12 788,57	11 715,66
Total TTC	15 346,28	14 058,79

Isolation des combles

	Sapa/Avilia Solution 1	Sapa/Avilia Solution 2	Qualiréa
	Laine de verre	Ouate de cellulose	Ouate de cellulose
Périscolaire	825,94	982,10	928,30
Classes	2 247,64	2 672,60	2 832,30
Foyer	825,94	982,10	928,30
Total de l'ensemble HT	3 899,52	4 636,80	4 688,90
Total TTC	4 679,42	5 564,16	5 626,68
Prime	2 333,32	2 177,28	2 002,20
Reste TTC	2 346,10	3 386,88	3 624,48
Total TTC de l'ensemble traitement/isolation	17 692,38	18 733,16	17 683,28

*Le conseil suit l'avis de la commission et donne son accord pour la réalisation des travaux avec l'entreprise **QUALIREA**, à l'unanimité des membres présents, pour le traitement de la charpente et l'isolation du bâtiment.*

*Le conseil décide également de retenir l'entreprise **MG Couverture** pour les renforts sur la charpente, pour un montant de 1 898,94 € HT.*

DIVERS

Un nettoyeur Haute Pression a été commandé pour l'atelier municipal (délibération de décembre 2021), pour un montant de 1 449,00 € HT.

L'entreprise HAY a fourni un devis de 530,00 € HT pour la réparation du rideau métallique de l'épicerie.

Le conseil donne son accord pour valider ce devis.

Commission Communication

Copy Color a édité comme l'an passé une facture pour le référencement et la maintenance du site internet, qui s'élève à 800 € HT (400€ pour le référencement et 400€ pour la maintenance). Si la commission ne trouve rien à redire sur la partie référencement (la redirection vers notre site se fait très bien via les différents moteurs de recherche), elle se questionne sur la partie maintenance, considérant que les réponses apportées aux difficultés rencontrées sur la lenteur du site ont été très longues à nous parvenir. Le conseil demande au président de cette commission de rencontrer Copy Color pour discuter de cette situation. Ce point sera repris lors du prochain conseil.

COFIL

- Compte-rendu des réunions Visio avec Territoires Conseils

Deux réunions par visio se sont tenues depuis le dernier COFIL, les 6 et 17 janvier. Cette dernière avait pour objet la forme et le contenu à donner à la deuxième réunion avec les habitants prévue le 3 février (report du 12 janvier).

Compte tenu de la situation sanitaire sur la commune, le COPIL trouve plus prudent de la reporter à nouveau.

- Retours sur la rencontre à Paris avec Le Secrétaire d'État en charge de la Ruralité

Mme le Maire et Philippe Mouiller, Sénateur, ont été reçus par deux conseillers. Il leur a été présenté notre dossier Epicerie et nos difficultés pour le maintien de la vente du tabac et des jeux de la Française des jeux. Un dossier leur a été confié pour poursuivre les recherches avec différentes administrations et Bercy.

Philippe Mouiller assure la liaison avec le ministère. Un point mensuel peut être une bonne façon de suivre ce rendez-vous et d'anticiper avant le mois de mai.

- Équipements épicerie

Le COPIL propose l'achat d'un meuble distributeur de vrac – Montant : 1 310 € HT. Cette acquisition pourra être incluse dans le dossier Leader en cours de constitution. Cela permettra de démarrer une gamme de produits vrac demandés par les clients.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour l'acquisition de ce meuble.

III – Avis sur le projet éolien

L'enquête publique se termine aujourd'hui. Le commissaire enquêteur va remonter à la préfecture les remarques qui ont été déposées sur les registres papier et internet. Les municipalités concernés (St Aubin du Plain et les communes limitrophes) ont désormais 15 jours pour se prononcer sur ce projet.

Avant que le conseil se prononce, Mme le Maire rappelle quelques éléments du projet :

- le positionnement envisagé pour les 3 éoliennes,
- les différentes étapes depuis le début de ce projet,
- quelques éléments techniques.

S'ensuivent des échanges entre les conseillers.

Le texte ci-dessous en italique reprend différents points présentés par un conseiller.

WKN n'est pas transparente sur ce projet

Non respect sur différents points :

La photo d'entête qui apparaît sur le projet n'est pas prise de St Aubin mais de la route de Chambroutet / Noirlieu pourquoi ?

Photos : Pourquoi ne sont-elles pas prises depuis les façades des maisons ?

Aucune photo des lotissements, ni de la rue de la Croix Bernier, ni de l'école.

Rapport de la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale) :

elle recommande une distance de 200m des lisières (non respectées)

caractéristiques des éoliennes non respectées (rotor de 138m)

les notes techniques prescrivent les rotors supérieurs à 90m et les gardes au sol inférieures à 50m (projet 41m)

Biodiversité :

La MRAE considère que le travail de recherches pour la biodiversité n'a pas été menée à son terme, il faut savoir que :

dans les amphibiens : 4 espèces quasi menacées

mammifère : 1 espèce protégée

oiseaux : environ 50 espèces sur le site dont 40 espèces protégées à l'échelle nationale

4 espèces menacées sur la liste rouge

Les chauves-souris : 12 espèces se reproduisent sur le site

Alors où est la protection de la faune et de la flore

La réponse de WKN lors de la permanence : il y en a d'autres ailleurs BRAVO !!!

Leur solution : bridage pour les chauves-souris du 15 mars au 15 novembre

pour les busards pendant les moissons et les fauchages

quand il y aura trop de vent

quand il n'y en aura pas : arrêt total forcément

Je me pose donc la question de la rentabilité

Pollution acoustique :

L'impact sonore sur le voisinage relatif à un fonctionnement sans restriction des machines présente un risque probable des non respects des limites réglementaires en période diurne

page 461 : rappel : les dépassements des seuils réglementaires apparaissent aux vitesses standardisées, le risque acoustique est considéré comme probable sur 7 points des communes (St Aubin du Plain et Chambrouet)

Pollution visuelle :

Pour ma part j'ai déjà celles de Neuil Les Aubiers, Terves, Coulonges, Vihiers, bientôt Voultegon juste derrière ma maison et en plus celles de St Aubin face à ma façade

Il y aura avec les futurs projets 15 parcs éoliens dans un rayon de 20kms, et peut-être plus encore avec ceux qui ne sont pas encore sortis (voir les nouveaux mâts installés récemment aux environs de Cirières et le nouveau vers Voulmentin)

On a oublié les habitants des hameaux autour du site entre 500m et 800m,(et aussi du bourg dont une partie va être également très impacté) (quand à Chambrouet ils ont découvert le projet lors de l'enquête publique) personne du conseil n'est venu nous voir pour en discuter, comment voulez-vous que nous ne soyons pas en colère devant cette indifférence d'autant plus en découvrant dans le dossier que le projet est en route depuis 2015, on constate que la commune a été impliquée dès le début , également pour le choix de l'emplacement(voir page 9)

*En 2018 après l'installation du mât, je suis venu avec ma femme te voir pour avoir des explications, tu nous as dit à l'époque que tu n'étais au courant de rien et que pour le bruit tu allais demander des études indépendantes (où sont-elles?) et également voir pour la dévalorisation de nos biens.
(les agences immobilières le précisent lors des visites)*

Où est la solidarité et l'entraide quand j'entends dire : ce n'est pas sous mes fenêtres donc ça ne me dérange pas

Si ce soir vous votez oui pour ce projet sachez que c'est la porte ouverte pour d'autres sur la commune qui ont déjà été envisagés (Jussais, Foignard, le Prompt...)

Au nom de l'argent vous voulez détruire la vie des habitants, la faune et la flore

Pour moi c'est non à ce projet et il est hors de question que j'endosse la responsabilité du mal-être des habitants.

Il est ajouté par une autre personne que beaucoup de haies et d'arbres ont été arrachés sur la commune depuis des décennies sans que les protecteurs actuels de la faune et de la flore s'en inquiètent.

Mme le Maire précise que les retombées financières pour la commune, qui sont mises en avant à maintes reprises dans les discussions ou dans les écrits, n'ont jamais été étudiées par l'ancien conseil municipal et par l'actuel conseil municipal. L'argent n'a jamais conduit les prises de décision et les émissions d'avis sur ce dossier.

Elle souligne que chacun a pu se documenter, s'exprimer en fonction de ses convictions, tout au long du projet, et plus particulièrement au travers de l'enquête publique. Cette liberté doit être respectée, ce qui n'a pas été toujours le cas depuis quelques mois.

Le conseil est amené à émettre un avis favorable ou défavorable. Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

avis favorable : 5 voix

avis défavorable : 7 voix

sans avis : 2 voix

IV – Nouvelle politique territoriale "Territoires en action" du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental octroie une enveloppe de 40 376 €, nommée fonds de solidarité départemental, à utiliser sur des besoins d'investissements sur la période 2022-2026, qui s'ajoutent aux 7 632 € déjà alloués.

V – Nouvelle convention du Centre de Gestion pour les prestations chômage

Le CDG 79 propose d'adhérer à une nouvelle convention, avec les prestations suivantes.

- . Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage
- . Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage
- . Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites
- . Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC
- . Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage
- . Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage

Seules les prestations consommées seront facturées. Mme le Maire considère que si une situation se présentait, l'appui du CDG serait important sur ce genre de dossier très technique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à Mme le Maire pour signer cette convention.

VI – Limite de propriété entre deux parcelles

La limite de propriété entre la parcelle de la Maison d'assistantes maternelles et celle de M. et Mme Caillaud doit se situer à 5,50 m du mur actuel de la maison de la MAM, conformément au plan du lotissement de ce quartier. Mme le Maire présente le plan du lotissement et le positionnement du bâtiment de la MAM. Pour que l'architecte R&C puisse finaliser les plans, le conseil doit se prononcer sur cette distance.

Le conseil émet donc un avis favorable pour ce plan précisant les distances et donc la limite de propriété soit signé par M. & Mme CAILLAUD et la Mairie.

VII – Convention de gestion du service accueil périscolaire - Renouvellement 2022/2023

L'agglô2B, porteuse de la compétence enfance/petite enfance, propose le renouvellement de la convention de gestion du service, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.

La gestion de l'activité comprend :

- Les inscriptions,
- La facturation aux usagers,
- La gestion des personnels concernés,
- La gestion des activités,
- L'achat et la distribution des gouters pour l'APS du soir et des repas du mercredi,
- Le règlement des dépenses et la perception des recettes correspondantes.

Cette convention précise la fourniture par la commune d'un goûter pour les enfants le soir. L'ouverture d'une pièce supplémentaire, à l'étude, devrait permettre la mise en place de ce service, ce qui n'est pas envisageable pour le moment.

Mme le Maire propose de conserver le fonctionnement actuel pour l'année 2022/2023. Les familles fourniront donc le goûter à leur enfant l'année prochaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à Mme le Maire pour signer cette convention.

VIII – Point de situation sur les postes périscolaire/cantine et secrétariat de mairie

La mutation de Christelle BILY est effective, de l'Agglo2B vers la mairie de St Aubin du Plain, à compter du 1er février 2022.

Nathalie Renault est présente depuis le 3 janvier sur le poste de responsable cantine/périscolaire. Elle est actuellement fonctionnaire à la ville de Bressuire en disponibilité. Elle a signé, le 3 janvier 2022, un contrat à durée déterminée qui arrive à échéance le 27 février. Le maintien de cet agent dans nos effectifs compte-tenu de son statut et de son ancienneté nécessiterait pour la commune un passage à temps complet et donc une revalorisation de son salaire. Mais compte-tenu de la difficulté à recruter sur ce type de poste et de la qualité de l'animation qu'elle propose, Mme le Maire propose de faire une proposition à Nathalie RENAULT en prenant en compte les éléments cités ci-dessus.

Le conseil décide à l'unanimité de lui proposer un contrat à temps complet dans le cadre d'une mutation entre la commune de Bressuire et de St Aubin du Plain.

IX – Nomination de Christelle BILY en tant que régisseur principal

Mme le Maire souhaite que le conseil valide la nomination de Christelle BILY comme Régisseur Principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

X – Délégation de signature à Christelle BILY, pour les extraits d'état civil

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation à Christelle BILY, pour signer tous les extraits d'état civil.

XI – Ouverture des crédits d'investissements 2022

Afin de commencer à payer les factures d'investissement en attente, Mme le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice budgétaire précédant. Le tableau ci-dessous présente les crédits ouverts en 2021.

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT PREVU AU BUDGET 2021
20	2031	35	16 123,00
20	2031	74	2 000,00
20	2051	71	6 300,00
21	2111	35	3 000,00
21	2111	74	1 000,00
21	21318	70	91 350,00
21	2151	35	142 300,00
21	21534	35	188 800,00
21	2183	71	13 100,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

XII – Questions diverses

- Le pin du jardin de l'école et celui du jardin de M. Chommaux sont envahis de nids de chenilles processionnaires. Pour s'en débarrasser à cette époque de l'année, la solution la plus efficace consiste à poser des éco-pièges sur le tronc pour piéger les chenilles lorsqu'elles descendront vers le sol dans les semaines à venir. Christophe Blanchard se renseigne sur les professionnels qui pourraient nous fournir ces pièges pour éviter de passer par un achat sur internet.

- Teresa Augereau quitte son poste au 30 juin prochain mais doit récupérer des heures au préalable et prendre ses congés payés. Elle a fait une proposition pour positionner toutes ces périodes. Mme Deléglise peut assurer les remplacements nécessaires jusqu'au 30 juin.